

## **ABSENCES, RETARDS ET TRANSPORT**

Lors de l'absence ou le retard de votre jeune, **nous vous demandons d'aviser le secrétariat avant 8 h 15 en composant le 418 622-7883, poste 0.** Lors de l'absence, il est aussi très important d'aviser votre service de transport afin d'éviter un déplacement inutile de la part de celui-ci. Les retards occasionnent divers désagréments pour le groupe. Nous demandons votre collaboration pour les éviter dans la mesure du possible.

## **ADMINISTRATION DES MÉDICAMENTS**

Comme plusieurs élèves prennent des médicaments à l'école, nous avons établi une procédure appliquée par des intervenants préalablement désignés pour donner les médicaments aux élèves. Cette procédure a été validée par une infirmière du CSSSQN secteur La Source. Pour pouvoir administrer un médicament, nous devons avoir **obligatoirement** en notre possession l'étiquette du pharmacien ou la prescription du médecin même pour des médicaments sans prescription (ex. Tylenol). Toute médication devant être distribuée par le personnel du service de garde devra être préparée, sous forme de dosette ou de « Dispill/unidose », et prête à être administrée (dose exacte pour chaque moment de prise dans un compartiment séparé). La préparation par un pharmacien est recommandée, mais les dosettes préparées par le parent seront tolérées.

Dans tous les cas, la dosette ou le « Dispill/unidose » devra contenir les informations suivantes :

- Nom et prénom de l'élève;
- L'identification des médicaments contenus;
- Le dosage et l'heure de prise de chaque médicament.

## **ALLERGIES ALIMENTAIRES : AUX ARACHIDES, NOIX, POISSONS ET FRUITS DE MER**

Pour prévenir les réactions sévères à ces aliments, nous demandons aux parents de tous les élèves de l'école de ne pas donner des lunchs ou des collations contenant ces catégories d'aliments.

## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS**

L'assemblée générale des parents a lieu à la mi-septembre. Cette assemblée a pour objet l'élection des membres parents du conseil d'établissement et la formation de l'organisme de participation des parents pour l'année scolaire. L'assemblée générale choisit un membre du conseil d'établissement pour siéger au comité de parents de notre commission scolaire. Cette assemblée est suivie de la rencontre de parents avec le titulaire et l'éducateur.

## **COMMUNICATIONS ÉCRITES CONCERNANT LE SUIVI PÉDAGOGIQUE**

Outre les bulletins remis en novembre, mars et juin, vous recevrez une première communication de votre enfant au plus tard le 15 octobre.

## **MALADIE DE VOTRE ENFANT**

Pour la maladie de votre enfant, veuillez vous référer au document « Politique encadrant les mesures d'exclusion temporaire de l'école en cas de maladie chez l'élève » que vous trouverez ci-après.

## RETOUR PRÉCIPITÉ À LA MAISON

Si nous avons à retourner votre enfant à la maison avant l'heure habituelle (bris de chauffage, panne électrique, etc.), il serait important qu'il sache où se rendre si vous êtes absent de la maison.

---

## LES DROITS ET LES RESPONSABILITÉS DES ÉLÈVES



### A. J'AI LE DROIT DE VIVRE EN TOUTE SÉCURITÉ DANS LA COUR DE MON ÉCOLE

#### Mes responsabilités

1. À l'arrivée et au départ, je reste dans la zone de sécurité de la cour derrière la ligne. Si le surveillant me permet d'entrer, en cas de mauvaise température, je dois demeurer à l'endroit indiqué;
2. J'attends le son de la cloche pour entrer dans l'école;
3. J'attends qu'une balançoire soit libre pour me balancer;
4. Il est interdit de lancer des balles de neige, des cailloux ou tout autre objet dangereux;
5. Je respecte les élèves et les adultes en gestes et paroles;
6. J'écoute les consignes des intervenants;
7. Je porte des vêtements adaptés à la température.

### B. J'AI LE DROIT DE VIVRE EN TOUTE SÉCURITÉ DANS MON ÉCOLE

#### Mes responsabilités

1. Je circule toujours en marchant;
2. Dans les escaliers je reste à droite;
3. Je demande la permission pour sortir de la classe;
4. Il est interdit d'apporter des cellulaires ou des objets dangereux (ex. canif).

## **C. J'AI LE DROIT DE VIVRE DANS LE CALME DANS MON ÉCOLE**

### **Mes responsabilités**

1. Je parle à voix basse dans les escaliers et les corridors;
2. Je suis responsable des objets que j'apporte à l'école (ex. MP3, CD);
3. Je porte les écouteurs de mon baladeur à l'extérieur de l'école seulement;
4. Je vais à la salle de toilette le matin, le midi et aux répits.

## **D. J'AI LE DROIT D'AVOIR UN TRANSPORT SCOLAIRE SÉCURITAIRE**

### **Mes responsabilités**

1. Je respecte les règles de sécurité dans l'autobus ou le taxi.

## **E. J'AI LE DROIT DE VIVRE DANS UN ENVIRONNEMENT PROPRE DANS MON ÉCOLE**

### **Mes responsabilités**

1. J'arrive à l'école toujours bien lavé, bien coiffé et les dents brossées;
2. Je porte des vêtements propres;
3. Lorsque je porte des bottes, je n'oublie pas d'apporter mes souliers pour l'intérieur;
4. J'ai une paire d'espadrilles à semelles blanches pour mes cours d'éducation physique;
5. Je me lave toujours les mains avec du savon :
  - Après être allé à la toilette;
  - Avant le repas;
  - Après m'être mouché.

## **F. J'AI LE DROIT D'UTILISER UN MATÉRIEL SCOLAIRE ADAPTÉ À MES BESOINS**

### **Mes responsabilités**

1. Mes parents m'achètent le matériel scolaire demandé par mon enseignant ainsi qu'un sac d'école;
2. Chaque jour, je rapporte mon agenda à la maison afin que mes parents lisent les messages. Lorsque le message est lu, **mes parents doivent signer**. Je rapporte mon agenda à l'école chaque matin;
3. Je dois toujours avoir mon costume d'éducation physique à l'école (sac contenant : culotte courte, chandail à manches courtes, espadrilles à semelles blanches);
4. Je prends soin du matériel que j'utilise (livres de bibliothèque, cahiers, etc.);
5. Mes parents doivent identifier tout mon matériel scolaire ainsi que mes vêtements.

## **G. J'AI LE DROIT D'AVOIR LE RESPECT DES AUTRES DANS MON ÉCOLE**

### **Mes responsabilités**

1. J'utilise un langage respectueux envers tout le monde (pas de jurons ni de paroles vulgaires);
2. Je porte des vêtements décents qui conviennent à un milieu scolaire :
  - Pas de camisole (garçon ou fille, à bretelles étroites);
  - Pas de décolleté trop prononcé;
  - Pas de chandail qui découvre le ventre;
  - Pas de dessin ou d'écrit à caractère violent;
  - Les sous-vêtements ne doivent pas être apparents.

3. Je garde une distance respectueuse avec les adultes et les autres élèves;
4. J'adopte un comportement adapté à un milieu public : pas de geste à caractère sexuel;
5. Il est interdit de faire mal aux autres. Veuillez consulter le « Protocole de suspension ou arrêt de fréquentation temporaire de l'élève » ci-après.

## **H. J'AI LE DROIT DE FAIRE DES APPRENTISSAGES SCOLAIRES SELON MES CAPACITÉS**

### **Mes responsabilités**

1. J'obéis aux consignes de mon enseignant et de tous les intervenants de l'école;
2. Si je suis malade, contagieux ou trop fatigué pour participer aux activités de classe, mes parents me gardent à la maison et informent le secrétariat du motif de mon absence;
3. Je fais mes devoirs et j'étudie mes leçons selon les demandes de mon enseignant.